

Concours du CAPES/CAFEP EXTERNE D'HISTOIRE et GÉOGRAPHIE 2019

ÉPREUVE D'ANALYSE DE SITUATION PROFESSIONNELLE HISTOIRE

Sujet :

**Enseigner « Le jeu des puissances dans un espace mondialisé de 1945 à nos jours »
en classe de terminale**

I. Éléments de présentation de la situation professionnelle

- **Document A** : Extraits du programme d'histoire de la classe de terminale STMG, B.O. n°33 du 13 novembre 2012, et de la fiche Eduscol.
- **Document B** : Manuel d'histoire-géographie-éducation civique, classe de terminale STMG, Jean-Jacques Claude, Vincent Doumerc, (coord.), Paris, Magnard, 2013, p. 26-27.
- **Document C** : Manuel d'histoire-géographie-éducation civique, classe de terminale STMG, Marielle Chevallier, Annette Ciatoni, Gérard Rigou (dir.), Paris, Hatier, 2013, p. 30.

II. Éléments d'analyse scientifique et civique de la situation professionnelle

- **Document D** : Jean-Claude Allain et Robert Frank, « Les composantes de la puissance », in Robert Frank (dir.) *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, Presses universitaires de France, 2012, p. 139-141.
- **Document E** : Vincent Le Bliez, « Les « empires » américain, russe et chinois ou le retour de l'unilatéralisme », FigaroVox, *Le Figaro*, 27 décembre 2016.

Document A : Extraits du programme d'histoire de la classe de terminale STMG, B.O. n°33 du 13 septembre 2012, et de la fiche Eduscol.

Extraits du programme

Thème 1. Les relations internationales

| Question obligatoire | Notions | Commentaire |
|---|---|---|
| A. Le jeu des puissances dans un espace mondialisé de 1945 à nos jours | Guerre froide Monde bipolaire/ multipolaire Terrorisme Nationalités | On étudie trois moments de l'histoire des relations internationales : - 1947-1949 [...] - 1989-1991 [...] - Le début du XXI ^e siècle voit apparaître de nouveaux rapports de force et de nouveaux types de conflictualité. On s'interroge sur la notion de puissance pour les États-Unis, l'Union européenne, la Chine et les pays émergents. |

Extraits de la fiche Eduscol

Problématiques

Problématique générale du thème

Comment s'organisent les relations entre les États dans le monde depuis la fin du second conflit mondial ?

Problématiques de la question obligatoire

Quelles puissances ont joué un rôle majeur dans les relations internationales depuis 1945 ?

Quel nouveau monde se dessine depuis 1989 ? [...]

Éléments de mise en œuvre [...]

- Le début du XXI^e siècle.

La fin de la question porte sur le nouvel ordre mondial mis en place avec la fin de la guerre froide. Le monde n'est plus bipolaire, est-il pour autant unipolaire, multipolaire ? C'est donc sur la complexité du monde contemporain qu'il faut terminer cette étude.

Avec la fin de la Guerre froide, les États-Unis deviennent de facto la seule superpuissance mondiale. Hubert Védrine la qualifie d'hyper-puissance puisqu'ils dominent à la fois dans le domaine politique, économique, technologique, militaire et culturel, ce qui les constraint à intervenir comme « gendarmes du monde ». Cet interventionnisme ne va pas sans contradiction : ils sont tirailés entre retour à l'isolationnisme, multilatéralisme et unilatéralisme. On le constate dans leurs refus de signer des traités internationaux qu'ils ont souvent impulsés (Cour Pénale Internationale, Protocole de Kyoto).

On pourra par exemple demander aux élèves de choisir et de présenter un des aspects de la puissance américaine qu'ils présenteront à l'oral sous la forme d'un exposé construit et argumenté.

Pourtant comme le souligne l'historien Paul Kennedy les fragilités et leur dépendance vis-à-vis du reste du monde (déficit commercial, dette) se développent. Ils doivent compter avec de nouvelles puissances capables de jouer les « trouble-fêtes ». C'est un monde multipolaire qui émerge avec de nouvelles formes de confrontation interétatique où il ne s'agit plus s'opposer pour la conquête de territoires mais d'instituer des rapports de force économiques dans un contexte plus global de mondialisation.

Document D : Jean-Claude Allain et Robert Frank, « Les composantes de la puissance », in Robert Frank (dir.) *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, Presses universitaires de France, 2012, p. 139-141.

Le concept de puissance est au cœur des relations internationales. La notion, d'abord principalement européenne, a prévalu depuis la formation des États modernes, la mise en place de l'« ordre westphalien » et l'établissement des relations diplomatiques permanentes. Pour les « réalistes », elle est centrale, avec celle d'« intérêt national ». Sa valeur opératoire est remise en question à partir de la fin du XX^e siècle. Mais, si les autres « écoles » contestent la centralité de cette notion, elles ne l'intègrent pas moins dans leurs réflexions. Les « idéalistes » savent que, pour triompher, le droit, la démocratie, la paix ont besoin de la puissance. Celle-ci est sans doute « déconstruite » par les « constructivistes » replacée dans un ensemble de rapports intersubjectifs ; elle n'en est pas moins un objet de recherche pour eux. Les « internationalistes libéraux » [...] ne la négligent pas en la situant dans des systèmes d'interaction complexe. Les « théories de l'impérialisme » ou de « la dépendance » en font la cible principale de leurs critiques. Quant aux tenants de « l'approche transnationale », ils la relativisent, ils remettent en question une grande partie de ses composantes classiques et soulignent le paradoxe de « l'impuissance de la puissance » : ce faisant, ils accordent finalement une place importante à ce concept au sein de leurs interrogations.

Évidemment, la notion est riche de sens et chacun lui donne une signification un peu différente. Tous s'accordent sans doute sur la définition générale, mais l'assemblage des mots qui la composent laisse du jeu dans la compréhension du concept et l'historien a intérêt à prendre en considération toutes les variables pour cerner la réalité internationale dans son évolution. Jean-Baptiste Duroselle, dans un article de la revue *Relations internationales*, synthétisant les formules de Max Weber et de Raymond Aron, définit « la puissance » comme « la capacité de modifier la volonté des autres » - version *soft* - ou « la capacité d'imposer sa volonté aux autres » - version *hard* -, et ce, « à l'extérieur des frontières ». [...] Duroselle ajoute que *la puissance* repose sur différents facteurs, précisés par un adjectif – la puissance militaire, économique –, qu'elle est incarnée par différents acteurs étatiques – la puissance américaine, allemande – ou non étatiques – la puissance des firmes multinationales, de l'Église catholique, de l'islamisme. En revanche, les expressions « *une puissance* » ou « */les puissances* » désignent automatiquement un État ou des États. [...] Cette présentation et ces définitions paraissent relever de l'approche réaliste. Nul doute en effet qu'elles mettent en avant les Etats, ainsi que la dimension politico-stratégique des relations internationales. Les historiens ne peuvent pas ne pas en tenir compte. Dans leurs travaux, ils n'oublient cependant ni les sociétés ni les forces sociales qui sous-tendent la puissance, dans l'arène interétatique – celle des « Etats-gladiateurs » de Thomas Hobbes - mais également à travers les interactions et les relations transnationales. Ils évaluent la puissance au prisme des « capacités », sans négliger pour autant de la mesurer à l'aune des « résultats ». Ce qui peut les conduire à confirmer que la problématique de la puissance inclus dialectiquement celle de l'impuissance.

Document E : Vincent Le Bliez, « Les « empires » américain, russe et chinois ou le retour de l'unilatéralisme », FigaroVox, *Le Figaro*, 27 décembre 2016.

Renforcée par l'élection de Donald Trump et par les agissements de Vladimir Poutine en Ukraine et en Syrie, une petite musique s'installe peu à peu dans l'analyse et le commentaire des relations internationales, celle d'un retour en force de l'unilatéralisme. Au nom de la realpolitik, c'est-à-dire d'un prétendu réalisme géopolitique, le multilatéralisme est rangé au rayon des vieilles lunes idéologiques, en raison d'une approche trop idéaliste et naïve.

« C'est enfin le retour des Nations, de l'appréciation froide de leurs intérêts, et des leaders politiques intransigeants », semblent communier les tenants de ce nouvel unilatéralisme. Quoi de plus légitime, en effet, que de vouloir « Make America great again » voire de prôner la doctrine du « America First »? Après huit années d'affaiblissement des Etats-Unis sous Barack Obama, Donald Trump veut ainsi rejoindre le club des grandes puissances uniquement soucieuses de leurs intérêts, avec la Russie de Vladimir Poutine et la Chine de Xi Jinping.

Seule l'Europe demeurerait à l'écart de ce mouvement, en restant désespérément attachée à un cadre d'action multilatéral et au respect du droit international, signe de sa faiblesse et de sa naïveté. Nous ferions pâle figure par rapport aux principales puissances mondiales, toutes dirigées selon les principes de l'intérêt national et du cynisme : « Bisounours contre Franck Underwood » en quelque sorte.

Sauf que, de même que le cynisme n'est pas la lucidité, le multilatéralisme n'est pas cette vision mièvre et naïve dont on nous rebat les oreilles. C'est une grande idée intellectuelle et politique, subtile et complexe, qui a plusieurs siècles derrière elle et qui mérite plus que jamais d'être défendue pour tenter de stabiliser l'ordre mondial. [...]

L'objectif principal du multilatéralisme est de tempérer la force par le droit (international), la coopération (entre les États) et une morale partagée (celle des droits de l'Homme). Cette vision des relations internationales relève à la fois de l'idéalisme des Lumières [...] et du souci et de l'instinct de conservation propre à l'humanité, comme le soulignait le philosophe conservateur britannique Edmund Burke : « *Ne peuvent agir avec fruit ceux qui n'agissent pas de concert; ne peuvent agir de concert ceux qui n'agissent pas en confiance; ne peuvent agir en confiance ceux qui ne sont pas liés par des opinions communes, des affections communes et des intérêts communs* ». Le multilatéralisme est donc un bon exemple d'une conciliation entre le libéralisme et le conservatisme. [...]

Loin d'être des réalistes, les tenants de l'unilatéralisme sont des incendiaires. Leur vision du monde est fruste et grossière. Elle ne tient aucun compte des enseignements rudimentaires de la théorie des jeux, et en particulier du dilemme du prisonnier, à savoir que l'édition de règles communes contraignantes peut souvent être préférable à la poursuite par chacun de son libre choix. [...]

Personne ne conteste la tempérance de la force par le droit à l'intérieur de chaque Nation : base du contrat social hobbesien et du monopole de la violence légitime accordé à l'État selon la célèbre formule de Max Weber. Chaque individu gagne à cette restriction de ses libertés individuelles au profit de sa sécurité qui lui confère en retour une liberté plus grande encore. En quoi ces principes ne s'appliqueraient-ils pas aux relations entre les États ? Pourquoi faudrait-il que l'anarchie et l'opportunisme y soient la règle ?